

Au Niger, le soutien est fort mais pas unanime pour l'adoption de la sharia dans la Constitution

Par Tidjani Alou et Moumouni Adamou

Septembre 2014

Introduction

Les questions religieuses connaissent un regain d'intérêt dans les espaces publics de nos pays. Au Niger, elles sont devenues préoccupantes en raison des événements récents qui ont marqué notre sous-région (occupation du Nord Mali par de groupes djihadistes, Boko Haram). C'est pourquoi elles sont à l'agenda des gouvernements qui déploient beaucoup d'efforts pour asseoir les bases de la sécurité collective de leurs pays.

Au-delà de leurs dimensions sécuritaires, les questions religieuses posent aussi des problèmes juridiques, quant au droit applicable au sein de notre pays. En effet, beaucoup de groupes religieux nourrissent l'idée de voir la sharia, la loi islamiste, s'instituer comme droit de l'état au Niger.

Dans la sous-région, certains états de la fédération nigériane se sont illustrés en adoptant la sharia dans le code pénal comme dans le code civil. On se souvient des tribunaux qui avaient alors prononcé des sentences sur cette base juridique, mais par l'opinion internationale jugées comme allant à l'encontre du droit international.

Il convient d'avoir à l'esprit qu'au Niger, en matière de personnes et de biens, la loi prescrit au juge l'application de la coutume (loi de 2004 sur l'organisation judiciaire en République du Niger). Mais celles-ci, au fil du temps, s'est islamisée. Du coup, on assiste à un réel glissement et une réelle transformation de la jurisprudence qui révèle désormais, en matière de personnes et de biens, une part importante de l'islam. On comprend dès lors le processus par lequel la sharia s'invite dans le débat public dans certains pays du Sahel comme le Niger où le pluralisme juridique s'impose comme un trait marquant du droit positif. En effet, il y cohabite un droit dit moderne hérité de la colonisation et une coutume qui s'est progressivement islamisée.

D'un côté, depuis la Constitution de la 3^{ème} république, il est régulièrement proclamé dans les lois fondamentales successives que le Niger est un état non confessionnel. Et la liberté de culte y est proclamée sans aucune ambiguïté. De l'autre, une jurisprudence islamique, d'une grande vitalité en matière de personnes et de biens, s'institue également dans notre droit positif.

La présente analyse s'intéresse aux perceptions des nigériens sur la religion et plus particulièrement sur l'adoption de la sharia dans la Constitution, se basant sur les résultats de l'enquête 2013 d'Afrobaromètre.

Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche non partisane qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et d'autres questions

connexes dans plus de 30 pays en Afrique. Cinq séries d'enquêtes ont été réalisées entre 1999 et 2013. Afrobaromètre mène des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale de 1.200 à 2.400 adultes.

L'équipe Afrobaromètre au Niger, dirigé par le Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL), a interviewé 1.200 adultes nigériens en mars et avril 2013. Un échantillon de cette taille donne des résultats avec une marge d'erreur de +/-3% à un niveau de confiance de 95%.

Perceptions des Nigériens sur la religion

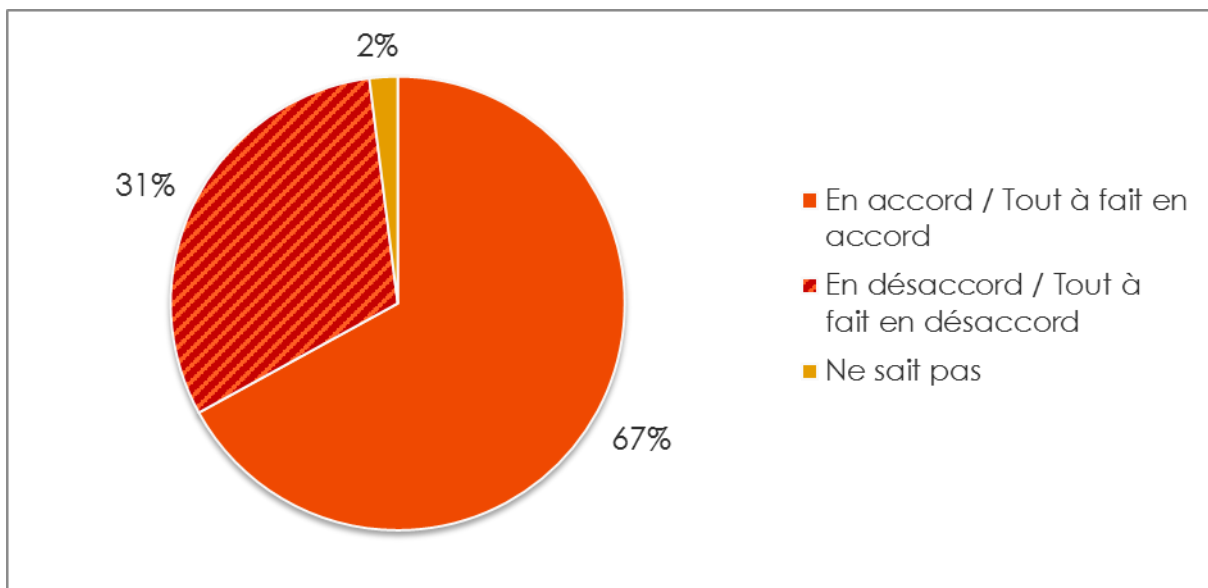
Deux questions relatives à la religion pratiquée et l'importance de la religion dans la vie quotidienne des personnes interrogées confirment des informations plutôt connues. Comme les recensements nationaux successifs ont déjà mis à jour, la religion musulmane est la religion dominante dans le pays avec une proportion de 99% de personnes qui se déclarent musulmans, et seulement 1% qui se déclarent appartenir aux autres confessions (terroir ou animisme, christianisme, bahaïsme).

L'opinion des citoyens est assez révélatrice de l'importance de la religion dans la vie quotidienne des nigériens: 92% ont ainsi déclaré que la religion est « très importante », en plus de 4% estimant qu'elle est plutôt importante.

Les Nigériens face à la sharia

Si les résultats précédents sont assez éloquentes par rapport à la très grande importance de la religion dans la vie quotidienne des nigériens, en revanche, il faut dire que tous ne sont pas favorables à l'adoption de la sharia dans la Constitution. Néanmoins, 67% des enquêtés se sont prononcés en faveur d'une telle initiative (Figure 1). Sans entrer dans d'autres formes de procès, on peut simplement évoquer le refus d'un code de la famille, comme au Mali, où les associations religieuses ont obligé l'état malien à revenir sur la loi que le Parlement a voté à l'unanimité. On peut citer des exemples à profusion.

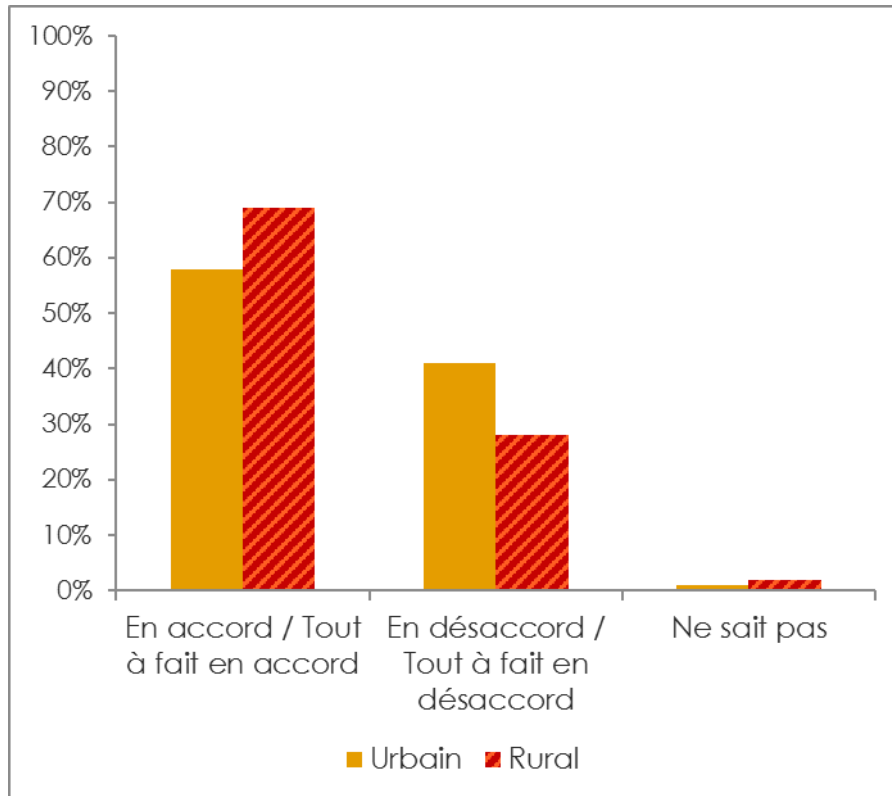
Figure 1: Soutien à l'adoption de la sharia dans la Constitution | Niger | 2013



La question posée aux répondants: *Veillez me dire si vous êtes en accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes: La Constitution du Niger devrait être révisée pour permettre l'adoption de la sharia comme principale source du droit nigérien.*

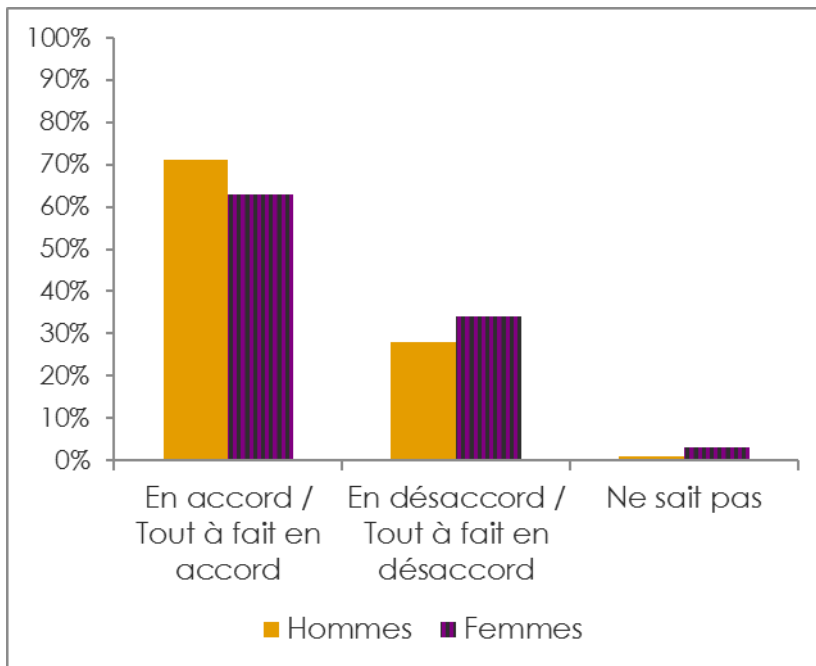
Les opinions exprimées par les personnes interrogées en milieu urbain et ceux du milieu rural restent alignées sur les mêmes tendances. Néanmoins, en milieu urbain, beaucoup plus de répondants (41%) qu'au milieu rural (28%) sont en désaccord avec l'idée d'adopter la sharia dans la Constitution (Figure 2).

Figure 2: Soutien à l'adoption de la sharia | selon le milieu de résidence | Niger | 2013



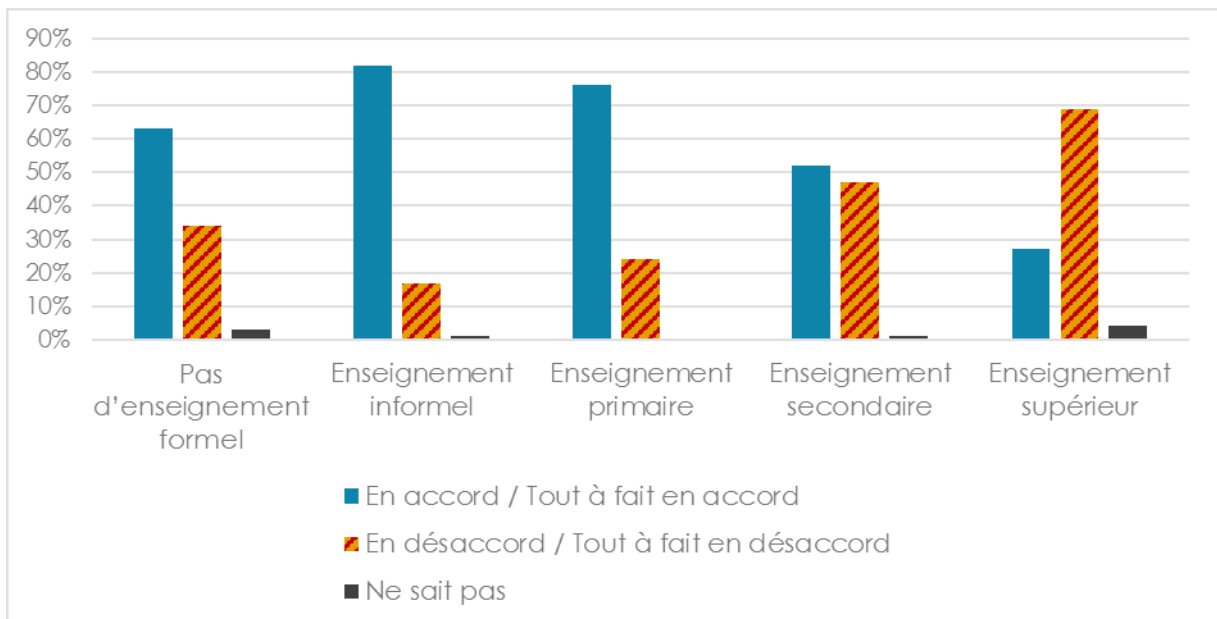
Les résultats indiquent clairement une tendance générale des hommes (71%) comme des femmes (63%) à se positionner pour l'adoption de la sharia dans la Constitution (Figure 3). Au-delà d'un simple constat, il y a toute la question liée aux raisons qui ont conduit les enquêtés à manifester leur adhésion à la sharia. Le problème se pose surtout pour les femmes, qui se plaignent assez souvent de la justice coutumière inspirée de la religion musulmane, qui consacre dans ses préceptes fondamentaux la supériorité de l'homme par rapport à la femme. En rappel, le code de famille a fait plusieurs fois l'objet de tentative infructueuse d'adoption par le Parlement. En 1996, plusieurs manifestations furent organisées par les pourfendeurs du code de famille au Niger. Les résultats actuels montrent si besoin est que les différentes lois visant la promotion des libertés individuelles et un libre accès à la justice moderne n'ont pas suffi à donner plus de tonalité au système judiciaire dans la vie des citoyens nigériens.

Figure 3: Soutien à l'adoption de la sharia | selon le sexe du répondant | Niger | 2013



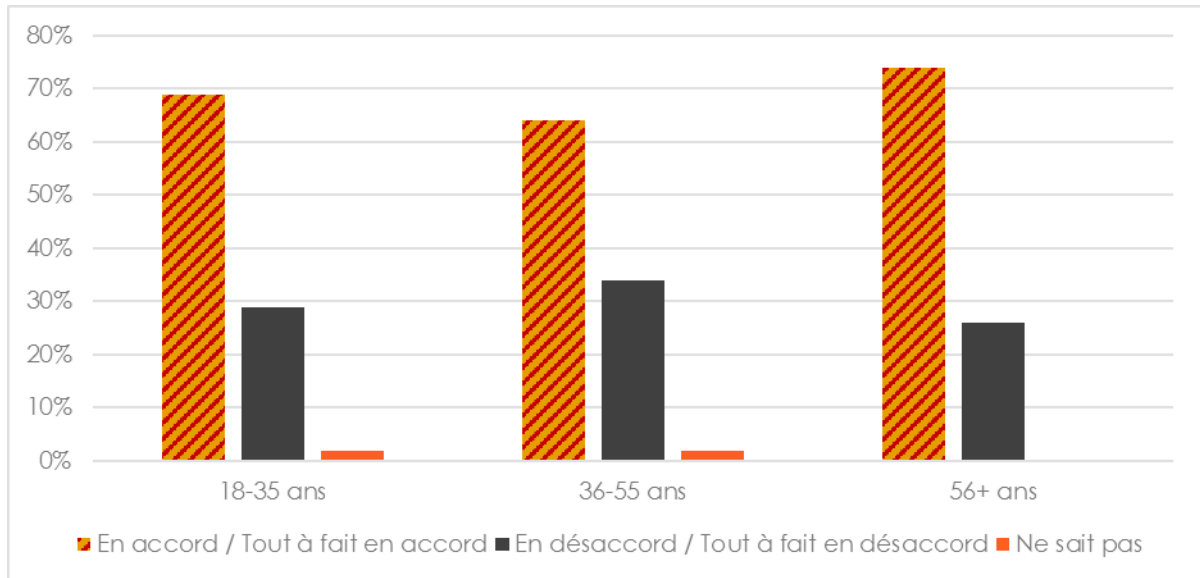
Le soutien à l'adoption de la sharia dans la Constitution s'affaiblit progressivement avec un niveau croissant d'étude (Figure 4). En effet, 63% des citoyens sans enseignement marquent leur accord pour une modification de la Constitution pour y introduire la sharia. Cette tendance va en crescendo avec les gens qui ont un niveau informel pour s'incliner un peu chez les citoyens ayant un niveau primaire et continuer la chute à mesure que l'on monte dans le niveau d'enseignement. Les personnes témoignant d'un niveau supérieur sont à 69% contre l'adoption de la sharia dans la Constitution du pays.

Figure 4: Soutien à l'adoption de la sharia | selon le niveau d'études | Niger | 2013



La tranche d'âge des jeunes gens (18-35 ans) favorable à la sharia dans la Constitution est de 69%, un taux qui reste toutefois sensiblement semblable chez les adultes de 36-55 ans (64%) pour connaître une hausse chez les personnes âgées (56 ans et plus).

Figure 5: Soutien à l'adoption de la sharia | en fonction de l'âge | Niger | 2013



Conclusion

Le contexte sécuritaire actuel, caractérisé par certaines menaces, amène à s'interroger sur des questions aussi sensibles que l'adoption de la sharia. Le Niger est un pays à majorité musulmane où coexistent des chrétiens et des fidèles d'autres congrégations religieuses qui ont toujours vécu dans l'harmonie.

Conscients du nombre élevé de musulmans dans le pays, certains oulémas ont souvent caressé le rêve de voir l'adoption de la sharia comme loi fondamentale du Niger à l'image de ce qui a cours dans certains états frontaliers du Nord Nigéria.

Au regard des résultats issus de l'enquête Afrobaromètre, il ressort une tendance favorable des nigériens dans leur majorité à vouloir de la sharia dans la loi fondamentale. Si le phénomène est plus prégnant en milieu rural, il est tout aussi important en milieu urbain. Faut-il entendre par ces résultats une mutation de notre société qui serait consécutive à une crise morale et éthique qui en serait le fondement? En effet, si un demi-siècle après l'indépendance, les populations peinent à une appropriation collective du système judiciaire dans leurs us et coutumes, force est d'admettre que cette question existe et mérite que l'on s'y attarde pour comprendre le sens de ces opinions.

Tidjani Alou est le directeur scientifique du LASDEL à Niamey, Niger. Email: tidjanialou@yahoo.fr

Moumouni Adamou est chercheur au LASDEL à Niamey, Niger. Email: tchimba@yahoo.fr

Afrobaromètre, projet collaboratif de recherche par enquêtes, est conduit par un réseau de spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains. La coordination des activités est assurée par le Centre pour le Développement Démocratique (CDD) au Ghana, l'Institut de Justice et de la Réconciliation (IJR) en Afrique du Sud, l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) au Bénin, et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à l'Université de Nairobi au Kenya. L'Université Etatique de Michigan et l'Université de Cape Town fournissent de l'assistance technique au projet.

Afrobaromètre est soutenu financièrement par le Département britannique pour le développement international (DFID), l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque Mondiale, et la Fondation Mo Ibrahim.

Pour plus d'informations, veuillez visiter www.afrobarometer.org.